

ODICÉO

115, boulevard Stalingrad – C.S. 52038

69616 Villeurbanne Cedex

S.A.S au capital de € 275.000

430 130 393 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fonds de dotation

LA PASSERELLE

16 rue de la République

69002 LYON

LA PASSERELLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'Administration du Fonds de dotation LA PASSERELLE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation LA PASSERELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Règles et méthodes comptables – Donation temporaire d'usufruit » de l'Annexe expose les modalités de comptabilisation de cette donation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fonds de dotation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'Annexe.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

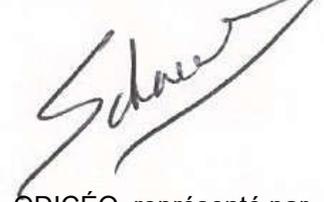
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 5 février 2024

Le Commissaire aux Comptes



ODICÉO, représenté par
Sabine SCHNECK

Bilan actif

FONDS DE DOTATION LA PASSERELLE

Etats de synthèse au 31/12/2023

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit	1 803 786	990 778	813 008	1 173 765
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	6 000		6 000	6 000
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	1 809 786	990 778	819 008	1 179 765
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	176 918		176 918	
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	950 153		950 153	765 528
Charges constatées d'avance				
Total II	1 127 071		1 127 071	765 528
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 936 856	990 778	1 946 078	1 945 293

Bilan passif

FONDS DE DOTATION LA PASSERELLE

Etats de synthèse au 31/12/2023

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	752 348	382 421
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	752 348	382 421
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	359 596	369 927
Situation nette (sous-total)	1 111 944	752 348
Fonds propres consommables	15 000	15 000
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	1 126 944	767 348
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	813 008	1 173 765
Fonds dédiés		
Total II	813 008	1 173 765
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	1 020	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 107	4 180
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV	6 127	4 180
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 946 078	1 945 293

Compte de résultat

FONDS DE DOTATION LA PASSERELLE

Etats de synthèse au 31/12/2023

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Simple : Variation en valeur
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens et de services			
Ventes de biens			
Ventes de prestations services			
Produits de tiers financeurs		30 000	-30 000
Concours publics et subventions d'exploitation			
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable			
Ressources liées à la générosité du public		30 000	-30 000
Contributions financières			
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges			
Utilisation des fonds dédiés			
Autres produits		1	-1
Total I		30 001	-30 001
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Autres achats et charges externes	54 674	44 204	10 470
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	992	355	637
Total II	55 665	44 559	11 107
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-55 665	-14 558	-41 107
PRODUITS FINANCIERS			
De participation	396 795	384 485	12 311
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	18 466		18 466
Repr./provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement			
Total III	415 261	384 485	30 776
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement			
Total IV			
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	415 261	384 485	30 776
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	359 596	369 927	-10 331

Compte de résultat

FONDS DE DOTATION LA PASSERELLE

Etats de synthèse au 31/12/2023

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Simple : Variation en valeur
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises provisions, dép., et transferts de charge			
Total V			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions			
Total VI			
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)	415 261	414 485	776
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	55 665	44 559	11 107
EXCEDENT OU DEFICIT	359 596	369 927	-10 331
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 946 078 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 359 596 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16 janvier 2024 par les dirigeants du fonds de dotation.

Description du modèle économique

Objet social

Le fonds de dotation a pour objet de soutenir et de conduire toutes missions d'intérêt général permettant le développement personnel, la santé holistique et l'intégration de l'homme de son environnement naturel.

A ce titre, il soutient tout organisme d'intérêt général à caractère social, concourant à la protection de la santé holistique des individus et leur développement personnel en favorisant, à travers la préservation du milieu naturel, la pratique d'activités qui concourent à l'enrichissement des facultés cognitives et physiques (nutrition, pratique d'exercices physiques, méditation, et plus largement les soins du corps et de l'esprit).

En lien avec le milieu naturel, ces activités visent à favoriser l'épanouissement physique et psychique des personnes, leur autonomie et leur développement, en assurant la protection et la sensibilisation au respect et à la défense de l'environnement naturel, et plus largement du développement durable.

Le fonds de dotation, en complément à ces orientations, peut également développer ou soutenir tout projet à caractère culturel et artistique, et s'intéresse aux initiatives en matière de soutien à l'expression artistique : la pratique, l'enseignement, la diffusion sont encouragés par des soutiens financiers à l'organisation d'événements, la mise à disposition de lieux pour la création et l'exposition d'œuvres, ou encore l'acquisition de pièces.

Nature et périmètre des activités ou des missions sociales réalisées

Dans le cadre de la réalisation de son objet, le fonds :

- Développe ses propres actions ;
- Ou participe au financement de personnes morales à but non lucratif dans l'accomplissement de leurs missions d'intérêt général à caractère social, ou artistique ou visant à préserver l'environnement naturel.

Le fonds de dotation peut réaliser toute autre activité, directe ou indirecte, mobilière ou immobilière, de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Règles et méthodes comptables

Moyens mis en œuvre

Afin de développer son objet social, le fonds peut mettre en œuvre tous les moyens légaux notamment :

- collecter toute ressources, financière ou matérielle, y compris des dons en nature auprès de professionnels ou de particuliers afin de réaliser son objet social ;
- financer et favoriser le développement de toute œuvre participant à son objet ;
- procéder par tous les moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de l'objet du fonds ;
- développer des partenariats avec tout organisme d'intérêt général développant des activités similaires ou connexes entrant dans le champ de son objet ;
- soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet ;
- favoriser, par les modalités de gestion de sa dotation, l'emploi de ses actifs au profit d'œuvres exerçant des activités conformes à son objet;
- organiser directement ou indirectement toute manifestation, conférence, réunion, colloque, séminaires, congrès et formations en vue de favoriser le développement de ses activités et de celles des organismes d'intérêt général qu'il entend soutenir ;
- organiser directement ou indirectement des spectacles, représentations, ou expositions ;
- conclure toutes conventions notamment de partenariats avec toute entreprise, collectivité territoriale ou publique, ou association;
- développer des moyens de communication et de diffusion, éditer toutes publications et autres documents d'information en rapport avec l'objet poursuivi par le fonds de dotation ;
- et plus généralement mettre en place toute autre opération nécessaire à la poursuite de ses objectifs et qui soit conforme à la loi et aux règlements.

Caractéristiques du Fonds de dotation

Le fonds de dotation a été constitué avec une dotation initiale de 15 000 euros. Cette dotation est consommable.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement ANC N°2014-03 applicable à l'exercice.

En plus du règlement ANC 2014-03, Les comptes ont été arrêtés en respectant les adaptations sectorielles spécifiques conformément au référentiel ANC N°2018-06, modifié par les règlements ANC 2020-08 et ANC 2021-02.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par le fonds de dotation, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Le fonds de dotation a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptabilisation des dons reçus

Le fonds de dotation LA PASSERELLE comptabilise les dons encaissés au cours d'un exercice en produits. Aucun don n'a été encaissé en 2023.

Donation temporaire d'usufruit

Le fonds de dotation LA PASSERELLE est bénéficiaire de donations temporaires :

- Une donation temporaire d'usufruit des titres de la SCI du PARC. Cette donation temporaire est consentie pour une période de 5 ans à compter du 15 octobre 2020, évaluée à 1 030 000 euros conformément à l'article 669 II du Code Général des Impôts à 23 % de la valeur de la propriété entière pour chaque période de 10 ans de la durée de l'usufruit, sans fraction et sans égard à l'âge de l'usufruitier (45 234, 96 x 99 x 23 %).
Cette donation temporaire porte sur 99% des titres de la SCI du PARC.
Conformément aux dispositions du règlement 2018-06, la donation temporaire d'usufruit est amortie sur la durée de la donation temporaire.
- Une donation temporaire d'usufruit des titres de la SCI DOME. Cette donation temporaire est consentie pour une période de 5 ans à compter du 15 novembre 2021, évaluée à 773 786 euros conformément à l'article 669 II du Code Général des Impôts à 23 % de la valeur de la propriété entière pour chaque période de 10 ans de la durée de l'usufruit, sans fraction et sans égard à l'âge de l'usufruitier (33 642 x 100 x 23 %).
Cette donation temporaire porte sur 50 % des titres de la SCI DOME.
Conformément aux dispositions du règlement 2018-06, la donation temporaire d'usufruit est amortie sur la durée de la donation temporaire.

Tableau des Fonds reportés liés aux legs ou donations

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Donations temporaires d'usufruit	1 173 765		360 757	813 008
TOTAL	1 173 765		360 757	813 008

Contributions Volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature correspondent au bénévolat ou encore à la mise à disposition gratuite de biens.

Peu d'actions ayant été réalisées, les contributions volontaires en nature sont non significatives et n'ont pas été valorisées.

Autres

Faits significatifs de l'exercice

Néant

Autres Eléments Significatifs

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur la situation financière ou le résultat de l'exercice n'est à signaler.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à la somme de 1 819 euros TTC au titre de sa mission de contrôle légal des comptes.


Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 803 786			1 803 786
Immobilisations incorporelles	1 803 786			1 803 786
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 000			6 000
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 809 786			1 809 786

 **Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

NEANT


Notes sur le bilan

Amortissement des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	630 021	360 757		990 778
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<i>Immobilisations financières</i>				
ACTIF IMMOBILISE	630 021	360 757		990 778

 **Notes sur le bilan**

Etat des créances

	Montant brut	Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	176 918	176 918	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	176 918	176 918	

Notes sur le bilan

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (*) (**)	1 020	1 020		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 107	5 107		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 127	6 127		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(**) Dettes envers les associés				


Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fonds propres à la clôture
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves	382 422	369 926		752 348
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	369 926	359 596	369 926	359 596
Dotations consommables	15 000			15 000
TOTAL	767 348	729 522	369 926	1 126 944

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	5 100
Total	5 100